

**Avis d'entrée en vigueur**

1. Le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement GP-2021-139 modifiant le Règlement GP-2003-03 refondant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements	16 août 2021 8 octobre 2021
Règlement GP-2021-143 modifiant le Règlement GP-2003-03 refondant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements afin de revoir certaines dispositions en lien avec la protection du couvert arborescent	13 septembre 2021 13 octobre 2021
Règlement GP-2021-144 modifiant le Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures	4 octobre 2021 13 octobre 2021
Règlement GP-2021-145 modifiant le Règlement GP-2008-13 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme	4 octobre 2021 13 octobre 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.gp@longueuil.quebec](mailto:greffe.gp@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 13 octobre 2021.

Marie-Claude Bérubé  
 Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park